Quartier Angelus – Mobilité scolaire - Réunion d'habitants du 16/05/2023 - Compte-rendu

Thème : Mobilité scolaire – Résultats de l'enquête relative à la proposition de mise en sens unique de l'avenue Cassiopée – Rappel des résultats des analyses de trafic effectuées dans le quartier + présentation du plan d'aménagement du carrefour Mars/Roodebeek – Instauration d'une rue scolaire avenue du Centaure – Discussion avec les habitants.

Intervenants :
M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;
M. Philippe Jaquemyns, Echevin de la gestion de l'espace public ;
Mmes Florence Tonon et Laurence Vandenbroucke du service Mobilité.

Assistance : 9 participants – Av. du Centaure (côté accès aux écoles): 3 habitants, av. de la Licorne : 4 habitants, clos du Centaure : 2 habitants.

Début de la réunion à 19h30.

Mot d'introduction par M. Matgen
Outre la communication des résultats de l'enquête menée dans le quartier, la réunion a pour but de présenter le plan de réaménagement du carrefour formé par l'avenue de Mars et la chaussée de Roodebeek. Il intègre un dépose-minute au droit de l'accès au sentier longeant l'autoroute qui permettra à l'établissement néerlandophone d'ouvrir son entrée principale située à l'arrière du bâtiment tel que prévu initialement dans le permis d'urbanisme.
Pour rappel, le carrefour est situé à cheval sur le territoire des communes de Woluwe-Saint-Lambert et de Schaerbeek, et dépendant de la gestion régionale. Le début des travaux est planifié par la Région à l'été 2023. Une fois ce projet réalisé, une rue scolaire sera instituée, à titre de phase de test, au bout de l'avenue du Centaure.

L'objectif global poursuivi est de réduire l'encombrement du clos aux heures d'entrée et de sortie d'école afin de limiter les nuisances pour les riverains et renforcer la sécurité aux abords des écoles.

Présentation du plan définitif d'aménagement du carrefour Mars/Roodebeek (détail en annexe) :
Le plan définitif livré par la Région prévoit la réduction de la « mer d'asphalte » par le rétrécissement des traversées piétonnes, l'élargissement des oreilles de trottoirs, le rallongement de la berme centrale, ainsi que la création d'un dépose-minute. La configuration proposée permet une mise en œuvre plus rapide qui ne nécessite pas de permis d'urbanisme (= « microprojet »). Il garantit en outre la giration des bus.

Les heures d'application du dépose-minute seront définies par la commune de Schaerbeek. Il est prévu d'y autoriser le stationnement en dehors des heures d'entrée et de sortie d'école.

Actuellement, l'école néerlandophone utilise l'entrée de secours par la cour pour accueillir les enfants, or le permis d'urbanisme prévoit que l'entrée principale se situe à l'arrière. Le dépose-minute devrait inciter la direction de l'Angelusinstituut à se conformer aux exigences du permis d'urbanisme et désengorger en partie le clos qui souffre en outre du stationnement sauvage. L'idée d'un rang piéton est proposée, mais la difficulté réside dans le manque de disponibilité du personnel accompagnant.

Les communes ont demandé à la Région de prévoir des potelets amovibles à l'entrée du sentier afin d'y interdire la circulation des véhicules privés. L'accès reste néanmoins indispensable pour les services de secours et de livraison.

Concernant le planning de mise en œuvre, la commission de coordination des chantiers (au niveau régional) s'assurera de la disponibilité de l'entrepreneur et tiendra les habitants informés du début des travaux par avis toutes-boîtes

Rue scolaire : rappel des résultats des analyses de trafic (septembre 2022) et présentation des résultats de l'enquête de quartier :

Analyses des vitesses : de manière générale, les vitesses sont assez bien respectées dans les 4 voiries analysées : avenue de Mars, chaussée de Roodebeek, avenue du Centaure en milieu de tronçon (n° 45), avenue du Centaure en bout de tronçon (n° 23) (voir compte-rendu de la réunion d'habitants du 21/11/2022). Des analyses avaient déjà été réalisées dans l'avenue des Constellations et des carrefours surélevés y ont été aménagés. Malgré tout, la configuration de la voirie semble propice aux excès de

vitesse. Les habitants pointent également le problème de la ligne droite au rond-point à la sortie du tunnel Grosjean. Pour rappel, ce dernier avait été rétréci afin de garantir de la giration des bus.

Analyses des flux : on constate que les plus gros flux de circulation sont générés par les déplacements scolaires. Dans l'avenue du Centaure, on remarque qu'il y a en moyenne légèrement plus de trafic sortant vers l'avenue de la Licorne plutôt que vers l'avenue Cassiopée.

- ⇨ C'est la raison pour laquelle l'option de mise en sens unique descendant dans l'avenue Cassiopée a été proposée. Les résultats de l'enquête menée auprès des habitants du quartier démontrent un taux de participation de 22 %, soit 40 réponses reçues. 27 personnes se sont exprimées contre la modification proposée.

Les habitants présents expriment leurs craintes de subir le report de la circulation dans l'avenue du Centaure et de la Licorne. Il faut tenir compte également du fait que la configuration de l'avenue de la Licorne rend également compliqué la circulation en double sens, et que la mise en sens unique de l'avenue Cassiopée provoquerait encore plus de complications au niveau de l'avenue de la Licorne dans sa configuration actuelle.

Au vu des résultats et le peu de représentativité, il n'est pas opportun de changer le sens de circulation à ce stade. La mesure sera réévaluée à l'issue de la phase de test de la rue scolaire.

Discussion sur la rue scolaire

Habituellement le projet de rue scolaire est initié à la demande de la Direction de l'établissement scolaire. Dans le cas qui nous occupe, la demande émane des habitants désireux de voir leur quartier apaisé.

Pour rappel, une rue scolaire est une rue dans laquelle se situe un établissement scolaire, qui est fermée à la circulation durant les heures d'entrée et, en principe aussi, de sortie des classes à l'aide d'une barrière. Elle reste accessible à tout moment pour les piétons, les cyclistes et les services de secours et la circulation sortante est autorisée à tous les usagers à condition de circuler à la vitesse du pas.
Tout automobiliste détenteur d'une dérogation délivrée par le gestionnaire de voirie (la commune) peut accéder à la rue scolaire durant les horaires de fermeture (uniquement les riverains).

La barrière serait disposée à l'entrée du clos menant aux écoles. Il n'est pas envisagé de placer des potelets télécommandés pour des raisons budgétaires, techniques (manque de réseau électrique) et afin de pas « privatiser l'espace public ». La barrière sera gérée par des bénévoles (parents, habitants, personnel, ALE).

Au niveau du planning, une phase de test sera lancée après l'aménagement du carrefour Mars/Roodebeek, et dans un délai postérieur à la rentrée des classes afin de permettre aux parents d'adapter leurs habitudes. La commune veillera à informer tous les acteurs au préalable et sollicitera la présence de la zone de Police et des Gardiens de la Paix au moment du lancement de la phase pour atténuer les éventuelles difficultés rencontrées sur place.

Cette phase de test sera suivie par une phase d'évaluation en vue d'une éventuelle pérennisation. Si nécessaire, des aménagements complémentaires pourront être réalisés. Le collège sera particulièrement attentif au fait que le problème ne soit pas déplacé dans les rues adjacentes. La mesure doit, en effet, induire ce changement de comportement dans les chefs des parents, sans quoi on risque un report des problèmes avenue Cassiopée.

A titre d'information, deux rues scolaires sont actuellement en place dans la commune (rue des Floralies et avenue de la Claireau). Si l'avenue de la Claireau est récente, pour la rue des Floralies, la mise en œuvre a été accueillie favorablement par les riverains mais également par la majorité des parents. L'enquête finale a révélé un taux de satisfaction important et les quelques riverains qui s'étaient montrés sceptiques ont revu leur jugement une fois la mesure instaurée.

Fin de la réunion à 21h00.

Supports visuels

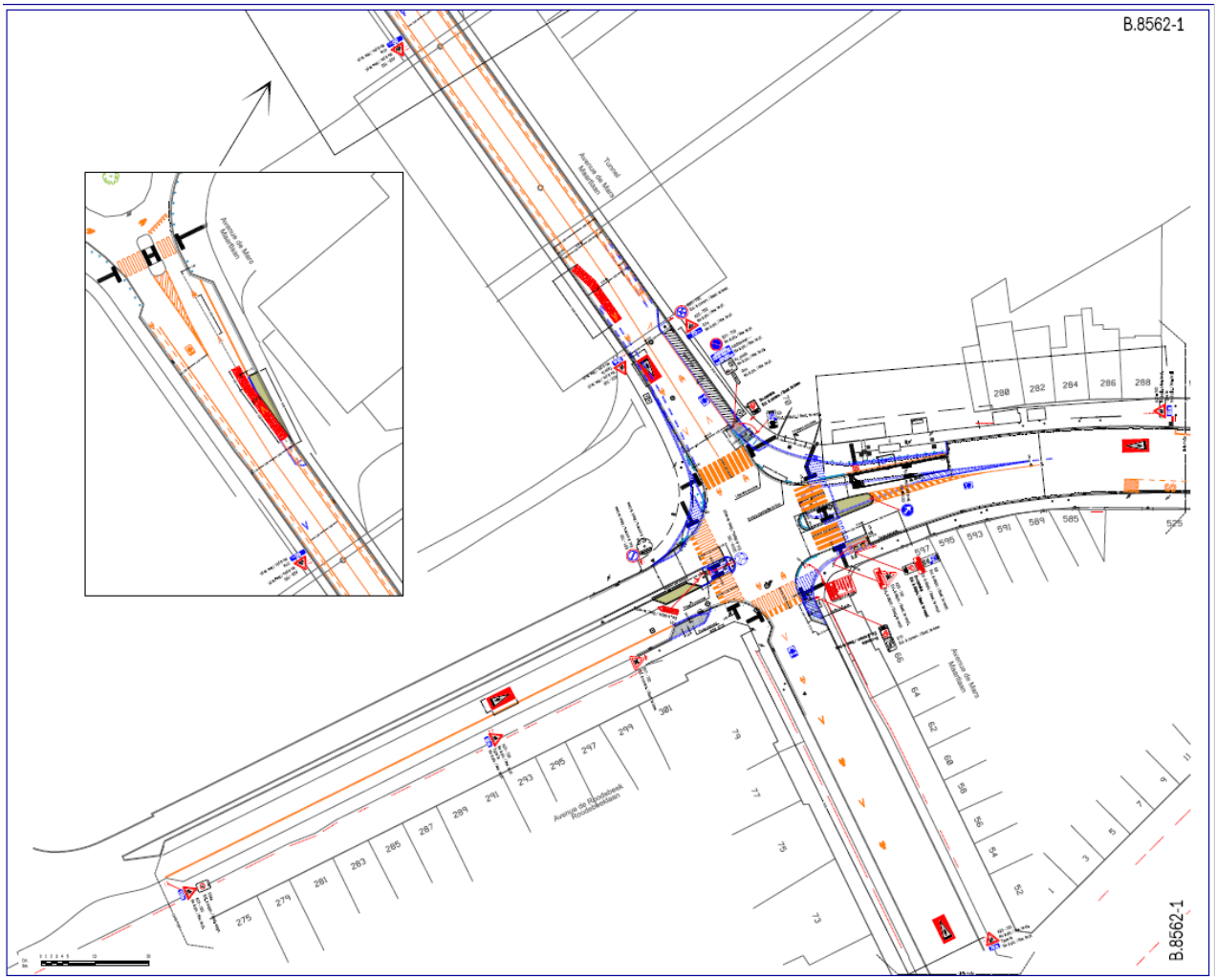

WOLUWE-SAINT-LAMBERT
www.woluwe1200.be

Résultats de l'enquête – Sens unique dans l'avenue Cassiopée

- 22% de taux de participation
- 40 réponses reçues dont 27 contre

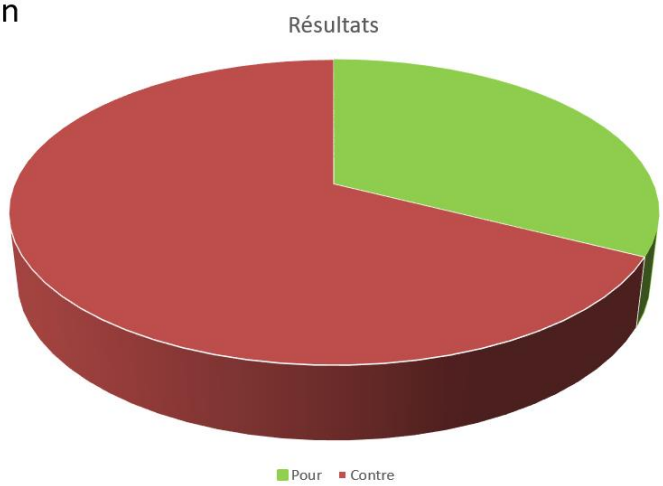

WOLUWE-SAINT-LAMBERT
www.woluwe1200.be